ville de Villiers-le-bel

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

AS

DECISION DU MAIRE N°D-113-2025

Objet : Demande de subvention auprès du Syndicat départemental d'énergie du Val d'Oise (SDEVO) dans le cadre du dispositif « Rénovation énergétique de l'éclairage public »

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant élection de Monsieur Djida DJALLALI-TECHTACH en qualité de Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 6 septembre 2024 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire,

CONSIDERANT la possibilité de pouvoir bénéficier de subvention du Syndicat départemental d'énergie du Val d'Oise (SDEVO) dans le cadre du dispositif « Rénovation énergétique de l'éclairage public »

CONSIDERANT la nécessité et la volonté de réaliser des travaux de rénovation et modernisation de l'éclairage public,

CONSIDERANT le coût de cette opération s'élevant à la somme globale de 2 591 739€ HT,

DECIDE

Article 1 – De solliciter la participation du Syndicat départemental d'énergie du Val d'Oise (SDEVO) dans le cadre du dispositif « Rénovation énergétique de l'éclairage public », pour le programme des travaux de rénovation et modernisation de l'éclairage public.

Article 2 - Le Directeur Général des Services de la Mairie est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

A Villiers le Bel, le 26/05/2025
La Maire,
Djida DJALLALI-TECHTACH

MAIRIE DE VILLIERS-LE-BEL (Val d'Oise)